Programme Régional de la Forêt et du Bois de Guadeloupe
Entretien individuel

Prise de notes

Date :	**31 janvier 2018**
Structure rencontrée :	**SAFER**
Personne rencontrée :	**Yannick BOC** **M. LANCLUME**

Sujet traité : **agroforesterie**

Foncier à rétrocéder :
- Pour les agriculteurs
- Pour la protection de l'environnement

166 ha de parcelles boisées – de Petit-Bourg à Sainte-Rose
But : rétrocéder mais en faisant attention aux limites de défrichement
Convention avec le conservatoire du littoral : ¾ de rétrocession de ces 166 ha
Pour le reste : faire en sorte de mettre en relation les acteurs (SAPCAF, etc.) avec SAFER
Perspectives :
- convention de gestion du foncier du conservatoire du littoral courant 2018
- convention avec le Conseil Départemental à venir en vue de gestion et mise en valeur
- Foncier du Conseil Régional à rétrocéder avec possibilité d'installations, etc.
- Procédure « terres incultes » :
    - Mise en place d'une commission (CDAF)
    - Périmètre des parcelles concernées validé
    - Procédure de valorisation de ces parcelles là

Remarque :
- Droit de préemption/forêt :
    - ONF est prioritaire
    - Parcelles sont mises d'office sous régime forestier

Sujet traité : **défrichement**

Pourquoi ne pas y installer de l'agroforesterie ?

Sujet traité **: GFA**
Problématique des GFA avec parcelles en forêt
Voir avec la Chambre d'agriculture